

Compteur en commun illégale quoi faire merci,

Par aurelie, le 25/06/2012 à 17:36

Bonjour,

Je vis dans un logement depui 2 ans je paye 120euro de charges tout les ans pour l'eau et l'electricité. mais je n'ai pas de facture de m consomation rien et avec mon voisin on est brancher sur le méme compteur electrique est ce legale? je sais pas quoi faire le logement est une maison coupé 8 logement. merci pour votre aide.

Par cocotte1003, le 25/06/2012 à 19:57

Bonjour,si vous occupez un logement avec un bail de non meublé, vous pouvez prétendre à un compteur électrique indépendant. Envoyez à votre bailleur, une LRAR en lui rappelant qu'il n'a strictement aucun droit de vous facturer l'électricité et qu'en conséquence vous souhaitez un compteur individuel. Vous pouvez vous renseigner auprés de l'ADIL de votre secteur, cordialement